



Bruxelles, le 30 mai 2022

CM 3320/22

MI  
ENT  
ECO  
UNECE

**COMMUNICATION**

**CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

---

Correspondant: Adriana RAJNOHOVA  
Ulla BARTSCH  
motorvehicles@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.(0)2-281.2890 | 8158

Objet: Visioconférence informelle du Groupe Harmonisation Technique  
(Véhicules à Moteur)

Date: 1<sup>er</sup> juin 2022

Heure: 9:30

Lieu: Visioconférence

---

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (groupe de travail 29 ou WP.29), sur les propositions d'amendements aux règlements ONU nos 12, 13, 13-H, 22, 24, 48, 49, 51, 53, 54, 74, 79, 85, 86, 90, 100, 106, 109, 117, 127, 129, 131, 135, 136, 137, 141, 145, 148, 149, 150, 157 et 162, sur la proposition d'amendements au règlement technique mondial ONU (RTM) n°2, la proposition d'un nouveau règlement ONU relatif à l'avertissement inverse, la proposition d'un nouveau RTM ONU sur la durabilité des dispositifs de maîtrise de la pollution pour les véhicules à deux et trois roues, la proposition d'une nouvelle résolution d'ensemble concernant la mesure du nombre de particules ultrafines d'échappement pour les moteurs de véhicules utilitaires lourds, et sur la proposition d'autorisation d'élaborer un amendement n°4 au RTM ONU n°3

– *Présentation par la Commission*

3. Divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.